

Développer les Tiers Lieux, pour quel(s) public(s) et dans quel but ?

Avril 2019

EN RÉSUMÉ

Les tiers lieux sont des espaces aux multiples fonctions : ils offrent la possibilité de travailler, entreprendre, apprendre, se cultiver, créer ...etc.

Pour le Grand Reims, cette note cible 2 enjeux : le soutien aux entrepreneurs et la réduction des distances domicile-travail.

Les résultats montrent que les tiers lieux peuvent répondre aux besoins des entreprises. Par exemple, une mutualisation des fonctions sup-

port (*ressources humaines ; système d'informations*) pourrait augmenter leur productivité, en milieu rural comme urbain.

Pour diminuer les déplacements des actifs en revanche, la pratique du télétravail doit encore progresser sur l'ensemble du Grand Reims.

Ainsi, le potentiel de développement des tiers lieux se trouve donc en territoires, via un maillage local cohérent avec l'armature urbaine.

EXEMPLES DE TIERS LIEUX DANS LE GRAND REIMS en 2018



COWORKING - PÉPINIÈRES - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - START UP - CULTURE - ART

Les constats dans le Grand Reims

1) Une dynamique de créations d'entreprises ... à maintenir et sécuriser ?

7 500 créations d'entreprises enregistrées dans le Grand Reims en 5 ans.

2) Des longs déplacements en voiture ... générateurs de coûts et de nuisances.

Près de 90 000 trajets domicile-travail quotidiens sont à destination de Reims, un tiers est supérieur à 15 km.

3) De nombreux salariés ... et une organisation du travail à faire évoluer ?

11% des actifs occupés de plus de 15 ans ne sont pas salariés : ils sont indépendants, entrepreneurs, professions libérales...

Les enjeux

Enjeu 1

Quels tiers lieux pour favoriser l'entrepreneuriat, l'innovation et accompagner les entreprises ?

Enjeu 2

Comment adapter les tiers lieux aux besoins des actifs ?

L'appellation "Tiers Lieux" désigne l'ensemble des espaces permettant la mise en commun de savoirs - techniques, culturels, artistiques, professionnels, artisanaux...

Ils regroupent un ensemble très hétérogène de projets et de structures, comme les espaces de travail partagés, les pépinières/incubateurs d'entreprises, et aussi les friches culturelles, le portage salarial, les ateliers de réparation et autre "fab-lab".

ENJEU 1 : COMMENT FACILITER LOCALEMENT LA VIE DES ENTREPRISES ?

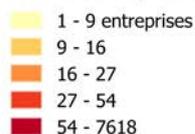
Si des locaux industriels, ou bien liés à une production manufacturière, peuvent difficilement être communs à plusieurs entreprises, les fonctions support et les services peuvent être mutualisés.

Par exemple, les fonctions RH peuvent être communes à plusieurs entreprises, par le biais de structures de portage salarial par exemple. Les fonctions liées aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, ou bien les achats, peuvent également être mutualisés.

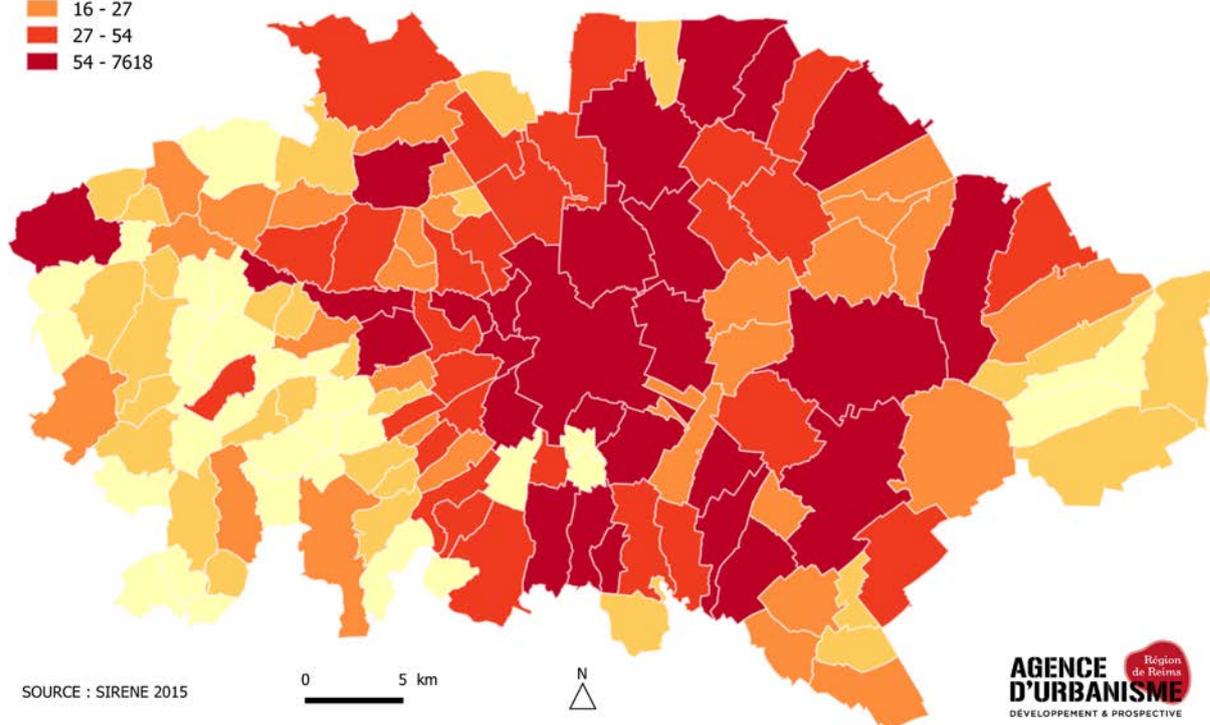
Dans le Grand Reims, près de 19 000 établissements n'ont qu'un seul ou pas de salariés, dont plus de 6 000 hors Reims⁽¹⁾. Au regard de la répartition de ces établissements, des besoins de mutualisation pourraient être identifiés sur l'ensemble du territoire.

⁽¹⁾ sont pris en compte les sociétés, civiles & anonymes, et les groupements. Données INSEE - SIRENE 2015

Nombre d'entreprises avec 0 ou 1 salarié



RÉPARTITION DES ENTREPRISES DE 0 OU 1 SALARIÉ DANS LE GRAND REIMS



Le gouvernement prévoit d'investir 110 millions d'euros, d'ici à 2020, pour consolider et créer ce qu'il appelle des "Fabriques de territoires", en désignant les tiers lieux. Cette enveloppe ciblerait en priorité les zones rurales et les quartiers populaires.

En France, grâce aux tiers lieux, on prévoit une hausse de 13% de la productivité, obtenue avec une réduction des distances parcourues (7 millions de tonnes de CO2 évitées), une mutualisation des investissements et un fort bénéfice au commerce local.

ENJEU 2 : QUELS SONT LES BESOINS DES ACTIFS EN MATIÈRE DE TIERS LIEUX ?

Un fort potentiel de développement mais des actifs encore à convaincre

De nombreux actifs concernés ...

Les professions intermédiaires, les employés et les cadres du Grand Reims parcourent le plus de distance pour se rendre sur leur lieu de travail. Ces catégories sont les plus représentées dans le Grand Reims - *soit entre 15 000 et 20 000 actifs parcourant plus de 15 km en voiture.*

... mais une pratique timide du télétravail
Cependant, la pratique du travail "délocalisé" au sein d'un tiers lieu se développe lentement chez les entreprises, et certaines tâches ne sont pas délocalisables.

Aujourd'hui, moins de 20% des salariés télétravaillent occasionnellement (1 à 2 jours/semaine) et moins d'un quart depuis un tiers lieu - *contre plus de la moitié à domicile.*

Aménager des tiers lieux : un impact mesuré

En s'appuyant sur l'exemple du Grand Reims, le déploiement de tiers lieux ne toucherait ainsi qu'environ

1 000 actifs⁽²⁾ et ne réduirait les distances parcourues que de 5%.

Un bénéfice pour le désengorgement des entrées de ville ?

Les Zones d'Activités Economiques sont principalement situées sur le pourtour de la commune de Reims (note n°9), et sont desservies par des axes routiers et ferrés majeurs. Ainsi, pour désengorger les entrées de villes, les nouveaux tiers lieux pourraient être aménagés :

- 1) au sein des pôles éloignés de la ville centre. Ils seraient ainsi plus proches du domicile des actifs parcourant les plus grandes distances.
- 2) Autour des principales gares du territoire. En organisant le report modal vers le train, ils contribueraient à désengorger les entrées de ville.

⁽²⁾ 20 000 actifs parcourant plus de 15km X 20% de télétravailleurs X 25% dans un tiers lieu.

A RETENIR

Enjeu 1

Quels tiers lieux pour favoriser l'entrepreneuriat, l'innovation et accompagner les entreprises ?

Il existe un potentiel de développement des tiers lieux pour répondre aux besoins des professionnels. Par exemple, ces lieux pourraient offrir aux entreprises une mutualisation de leurs fonctions support.

Ils pourraient être déployés en milieu urbain comme en milieu rural.

Enjeu 2

Comment adapter les tiers lieux aux besoins des actifs ?

En tant qu'outils de "délocalisation" du travail, les tiers lieux doivent encore trouver leur public : le télétravail à domicile reste privilégié.

En tant qu'outil d'aménagement du territoire cependant, les tiers lieux pourraient contribuer à renforcer l'armature urbaine du Grand Reims.



CONCLUSION

Les Tiers Lieux sont des espaces protéiformes, regroupant les espaces de travail partagés ou encore les structures de portage salarial (mais aussi des incubateurs/pépinières d'entreprises, des lieux artistiques et culturels...).

L'étude réalisée a mis en avant 2 enjeux prépondérants pour le Grand Reims autour du développement des tiers lieux : soutenir et accompagner les entreprises et faciliter les déplacements domicile-travail des actifs.

En réponse à ces enjeux, les tiers lieux semblent être une piste pour soutenir et développer l'activité des entreprises sur l'ensemble des territoires ruraux comme urbains. Ils pourraient ainsi abriter une offre de services à destination des petites entreprises, tels que le regroupement des fonctions support.

En revanche, les estimations réalisées ne permettent pas d'espérer une forte réduction des distances parcourues par les actifs grâce aux tiers lieux. Le développement d'espaces de télétravail devra en premier lieu attendre une généralisation de cette pratique dans les entreprises.

Pour autant, en s'inscrivant dans une logique de renforcement de l'armature urbaine du SCoT, le développement des tiers lieux à destination des actifs et des entreprises pourrait s'inscrire en cohérence avec l'armature urbaine du territoire.

En conclusion, la nature même des tiers lieux impose un accueil limité en termes de volume. Les lieux créés ciblent davantage un accompagnement qualitatif. Leur diffusion en territoires pourrait donc être un moyen d'améliorer leur efficacité locale, en multipliant les publics ciblés.

Sources

Etudes :

- "Faire ensemble pour mieux vivre ensemble" - 2018 ; fondation Travailler autrement ; CGET ; Ministère de la cohésion des territoires.

- "Le télétravail dans les grandes entreprises françaises - Cabinet Greenworking SAS pour le ministère de l'industrie en 2012".

- "Le télétravail - Malakoff Médéric / Ifop - janvier 2018".

Communiqué de presse du 20/09/2018 - Ministère de la cohésion des territoires.

Données :

- Millésimes 2015 et 2016 des bases Mobilités Professionnelles et de SIRENE diffusée par l'INSEE.

- Chiffres clés de l'économie 2016 - 2017 ; CCI

- Marne & Chiffres clés de l'intercommunalité - CU Grand Reims - 1er trimestre 2018 ; CCI